

BALLAISON



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 7 mai 2024

Ouverture de la séance à 20 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne, M. CARTILLIER Antoine, Mme BERTHOLON Stéphanie, M. LAGALISSE Clément, Mme RAPIN Christiane et M. THEVENOT Gérald,

ABSENTE : Mme LOUBET Chantal

EXCUSÉ(E)S : -

EXCUSÉS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie

Mme NEYROUD Michèle a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe

M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine

Désignation d'un secrétaire de séance : M. TRAIN Raymond

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2024 est adopté à l'unanimité

FINANCES

• Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 7 mai 2024

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE				
Opérations réelles				
PREVISIONS	Fonctionnement	Investissement	Total	
Dépenses prévues	2 111 758	3 708 985	5 820 743	
Dépenses réalisées	515 503	1 069 822	1 585 325	
soit en %	24.41	28.84	27.24	
Recettes prévues	2 111 758	3 708 985	5 820 743	
Recettes réalisées	514 906	834 540	1 349 446	
soit en %	24.38	22.50	23.18	
Excédent				
Déficit	-597	-235 283	-235 879	
2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT				
Emprunts prévus pour l'exercice en cours			2 000 000	
Solde du programme d'emprunt de l'exercice précédent (K)			192 857	
Capital d'emprunt restant dû au 01/01/2024			120 663	
Total des emprunts prévus budgétairement			2 000 000	
Total EPF 74 (portage foncier)			128 272	
EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2024				
Objet	capital	intérêts	frais dossier	Dernière échéance
Voirie Marcorens	47 983	10 461		2037
Construction Mairie	72 680	10 722		2027
EPF Michel 2023	26 953		sur 2023	2036
EPF Aslam	55 604		10021	2028
EPF Michel	25 415		8741	2036
Total	228 635	21 183	18762	270 118
Ligne de Trésorerie	LTI doit être rembourser au plus tard le 31/12/2024			
Avance de trésorerie autorisée				500 000
Avance de trésorerie en cours (capital avancé non remboursé)				250 000
Cumul des intérêts versés pour avance de trésorerie				5019
3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)				
	Prévues	Réalisées	%	
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)	4 261	4 261	100.00%	
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)	147 661	14 554	9.86%	
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)	2 281 592	108 955	4.78%	
27 - Autres Immobilisations (EPF 74)	109 509	26 952	24.61%	
Total	2 543 023	154 722	6.08%	
3. bis EXECUTION DES DEPENSES SUR OPERATIONS INDIVIDUALISEES				
	Prévues	Réalisées	%	
52 RD 20	13149	13149	100.00%	
62 Construction groupe scolaire et annexes	2268442	95806	4.22%	
63 Accessibilité les bâtiments communaux	0	0	#DIV/0!	
	2 281 591	108 955		
7. MONTANT DE LA TRESORERIE :				
			43 000.00 €	

5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	
SUBVENTIONS PREVUES	371 188
SUBVENTIONS REALISEES	119 019
Taux de réalisation	32.06%
FCTVA & TAXE AMENAGEMENT	
Prévisions	71 154
Réalisations FCTVA	57 154
Réalisations Taxe aménagement	0
Taux de réalisation	80.32%
6. MASSE SALARIALE Mois en-cours	
Effectif titulaire	8
Effectif non titulaire	11
Effectif total	19
Dispo	1
Arrêt longue maladie CLD (12/21)	0
Arrêt accident de travail	0
Arrêt maladie	2
Congé parental	1
Effectif total	4
Chap 012	Prévu 804 850
	Réalisé 191 770
	Tx de réalisation 23.83%
	Disponible 613 080
	% moyen Réalisé % réalisé Disponible
Janvier	7.02% 56 518 7.02% 748 332
Février	14.33% 58 856 7.31% 689 476
Mars	23.83% 76 396 9.49% 613 080
Avril	31.62% 62 689 7.79% 550 391
Mai	31.62% 0
Juin	31.62% 0
Juillet	31.62% 0
Août	31.62% 0
Septembre	31.62% 0
Octobre	31.62% 0
Novembre	31.62% 0
Décembre	31.62% 0
	254 459

- **Délibération – Vente de la poutre de gymnastique à la MJC Chablais**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une poutre (marque DIMA de 5 mètres de longueur) est entreposée à la salle des fêtes depuis plusieurs années. Cette poutre n'a pas de numéro d'inventaire.

La MJC du Chablais souhaiterait l'acheter pour ses activités de cirque, pour un montant de 850 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre la poutre,
- **DECIDE** de vendre ladite poutre à l'association MJC Chablais de Douvaine pour un montant de 850 €,
- **PRECISE** que cette recette, représentant un total de 850 €, sera inscrite au budget principal de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

MARCHES PUBLICS

- **Information sur le marché « Construction d'un groupe scolaire »**

Les derniers lots, n°17 - Plomberie, 18a - CVC et 18b - Géothermie ont été notifiés le 18 avril dernier (décision du Maire n°10-2024 du 16 avril 2024).

Concernant le raccordement des eaux usées et pluviales, Thonon agglomération prendrait à sa charge les travaux. Pour ce qui est des études, elles seraient à la charge de la commune.

Une première réunion de préparation de chantier a été organisée en mairie, le 18 avril, en présence de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage.

Les réunions de préparation de chantier et de suivi de chantier se dérouleront les jeudis après-midi, dans la maison Michel (maison mise à disposition des entreprises).

Le début du chantier est prévu pour la mi-mai. En ce qui concerne les horaires des travaux, les entreprises arriveront sur le chantier vers 6h30, les nuisances pouvant débuter à partir de 7h jusqu'à 18h, du lundi au vendredi. Le samedi matin, des travaux pourront être réalisés sur demande.

- **Information sur la consultation – Assurance dommages ouvrage et tous risques chantier – Construction d'un groupe scolaire**

Une consultation a été lancée le 23 avril dernier, pour la souscription aux contrats d'assurance dommages ouvrage et tous risques chantier. La date de remise des plis est fixée au 21 mai prochain.

Une Commission d'Appel d'Offres se réunira le lundi 3 juin à 17h30, pour retenir le titulaire.

L'assurance dommages ouvrage couvre tous les sinistres éventuels pendant 10 ans, à compter de la réception des ouvrages.

L'assurance tous risques chantier couvre les sinistres éventuels pendant toute la durée du chantier (dommages matériels, vol ...).

ADMINISTRATION GENERALE

Néant

RESSOURCES HUMAINES

Néant

AFFAIRES SOCIALES

Néant

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- **Délibération – Convention d’objectifs et de financement – Prestations de services d’accueils de loisirs sans hébergement (alsh) - Extrascolaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 3 avril 2018 portant création d’un service communal d’accueil extrascolaire.

Il précise que dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, une convention d’objectifs et de financement a été signée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 avec la Caisse d’Allocations Familiales de la Haute-Savoie (CAF 74), pour définir et encadrer les modalités d’intervention et de versement de la prestation de service accueil de loisirs (Alsh) Extrascolaire,

La convention étant arrivée à son terme, il est demandé à l’assemblée d’approuver la nouvelle convention d’objectifs et de financement pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 et d’autoriser le Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **ACCEPTE** les conditions énoncées dans la convention d’objectifs et de financement proposée par la Caisse d’Allocations Familiales de la Haute-Savoie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

- **Délibération – Convention d’objectifs et de financement – Prestations de services d’accueils de loisirs sans hébergement (alsh) – Périscolaire et bonification mercredi**

Monsieur le Maire rappelle à l’Assemblée délibérante que la Convention d’Objectifs et de Financement avec la Caisse d’Allocations Familiales de la Haute-Savoie définit et encadre les modalités d’intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) Périscolaire et le cas échéant de la bonification « Plan mercredi » pour les lieux d’implantation désignés dans le formulaire prévu à cet effet.

La convention étant arrivée à son terme, il est demandé à l’assemblée d’approuver la nouvelle convention d’objectifs et de financement pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 et d’autoriser le Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **ACCEPTE** les conditions énoncées dans la convention d’objectifs et de financement proposée par la Caisse d’Allocations Familiales de la Haute-Savoie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Prochainement, une lettre explicative des différents changements du règlement sera envoyée aux parents ayant des enfants inscrits à la Pérés’cool.

AFFAIRES JURIDIQUES

Néant

URBANISME ET CADRE DE VIE

- **Information – Point d’avancement des dossiers d’urbanisme au 7 mai 2024**

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 05/04/2024 : DP 74 025 24 B0022 : ISOWATT 69570 DARDILLY, pour M. PALACIN Nicolas, 641 chemin des Arales, lieu-dit : « Les Esserts », zone Ud. **Installation photovoltaïque sur toiture, surface 40 m2. Arrêté sans opposition émis le 22/04/2024.**

Dépôt le 12/04/2024 : DP 74 025 24 B0023 : M. COCHARD Julien, chez VVELEC 74420 BOEGE, 80 impasse du Bugnon, lieu-dit : « Crapon du Milieu », zone Ud. **Installation photovoltaïque sur toiture, surface 36,53 m2. Les pièces complémentaires demandées le 18/04/2024 ont été déposées le 29/04/2024. Arrêté émis le 02/05/2024.**

Dépôt le 26/04/2024 : DP 74 025 24 B0025 : M. MIELOCH Jean-François, 535 route du Veigeret, lieu-dit : « Vignes du Veigeret », zone Ud. **Installation d'une clôture en grillage vert, hauteur : 1,60 m et d'un portail. Arrêté émis le 02/05/2024.**

2 – SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Certificats d'urbanisme (b) opérationnels (dossier instruit par la commune) :

Dépôt le 15/02/2024 : CU 74 025 24 B0019 : Madame RUCHE Monique, Chez ARPENT'ALP, 767 avenue de Savoie 74250 VIUZ-EN-SALLAZ, terrain situé route du Veigeret, lieu-dit : « Les Nathées », zone Ud. Pas d'aléa naturel. Pas de prescriptions. **Construction d'une ou plusieurs unités d'habitation sur la parcelle 1186, via un accès existant, puis une servitude existante de 5 m de largeur depuis la route du Veigeret. Arrêté d'accord émis le 11/04/2024.**

Permis de construire :

Dépôt le 27/02/2024 : PC 74 025 24 B0001 : SAS PLURIMMO, M. DARRAS Hervé 38000 GRENOBLE, sur le terrain des consorts BOULENS, route des Fées, lieu-dit : « Les Chapons », zone UC. **Réalisation de 2 bâtiments R+1+C de 7 logements chacun.** Dossier instruit par Thonon Agglomération. Pièces complémentaires demandées reçues le 09/04/2024. **Arrêté d'accord émis le 25/04/2024.**

Permis de construire modificatif (dossier instruit par la commune) :

Dépôt le 21/03/2024 : PC 74 025 23 B0002-M02 : M. BERRADA Soufiane, pour un terrain situé 704 route du Veigeret, lotissement « Le Pré d'Antoinette », lieu-dit : « Vignes du Veigeret ». Zone Ud. Règles d'urbanisme spécifiques, selon le PA 74 025 18 B0001. **Modification du revêtement mural extérieur du sous-sol, initialement prévu en crépi par des pierres de parement ton naturel beige nuancé.** Pièces complémentaires demandées reçues le 02/04/2024. **Arrêté d'accord émis le 15/04/2024.**

Permis de démolir (dossier instruit par la commune) :

Dépôt le 21/03/2024 : PD 74 025 24 B0001 : Mme MERCIER Brigitte, pour un terrain situé 1438 route des Crapons, lieu-dit : « Les Moules », zone Ud et zone agricole. **Démolition partielle.** Pièces complémentaires demandées reçues le 28/03/2024. **Arrêté d'accord émis le 15/04/2024.**

Déclaration préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 23/02/2024 : DP 74 025 24 B0010 : SFR, M. BERTI Jean-Marc, 69800 SAINT-PRIEST, par le groupe CIRCET SA 69680 CHASSIEU, lieu-dit : « Les Tuilières », zone A. **Création d'un relais de télécommunication : pylône de 24 m de hauteur, armoires techniques au sol et clôture agricole de 1,60 m avec portillon.** Pièces complémentaires demandées reçues le 15/04/2024. **Arrêté d'opposition émis le 23/04/2024.**

Dépôt le 14/03/2024 : DP 74 025 24 B0017 : Mme KLOTTER Patricia, Chez CANEL Géomètres Expert 74890 BONS-EN-CHABLAIS, terrain situé en partie en zone Ud et en partie en zone A. **Division : détachement d'un lot A pour construction maison individuelle de 79 m2 d'emprise au sol, rattachement d'un lot B à la propriété voisine. Arrêté de non opposition émis le 11/04/2024.**

Dépôt le 28/03/2024 : DP 74 025 24 B0019 : Mme GAY Sandy, 100 route du Grand Pré, lieu-dit : « Les Tattes Peuteys », zone Ud. **Isolation extérieure des façades et remplacement des volets bois par des volets thermiques isolants roulants. Arrêté de non opposition émis le 25/04/2024.**

Dépôt le 02/04/2024 : DP 74 025 24 B0020 : Mme BONDAZ Maryse, 236 route du Grand Pré, lieu-dit : « Les Tattes Peuteys », zone Ud. **Remplacement des fenêtres en bois par des fenêtres en PVC blanc. Arrêté de non opposition émis le 22/04/2024.**

Dépôt le 19/03/2024 : DP 74 025 24 B0021 : M. SECHAUD Claude, terrain chemin des Arales, lieu-dit : « La Singe », zone agricole. **Pose d'un portail à vaches, pose de piquets et grillage mouton, décaissage 0,15 m de l'accès pour pose bidim et tout-venant. Arrêté de non opposition émis le 11/04/2024.**

3 - INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 19/03/2024 : DIA 74 025 24 B0003 : Maître GRILLAT Jean-François, notaire associé à BONS-EN-CHABLAIS (74890), pour M. BLARD Romain, lieu-dit : « Champs PRuffy », 14 route du Crépy, zone Uh. Maison d'habitation. **Vente. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 28/03/2024.**

Dépôt le 13/03/2024 : DIA 74 025 24 B0004 : Maître ROCHETTE François-Xavier, notaire à ANNEMASSE (74100), pour Mme DI RAFFAELE Gisèle, lieu-dit : « Crapon Sud », 559 route des Crapons, zone Uh. Maison d'habitation. **Vente. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 28/03/2024.**

Dépôt le 25/03/2024 : DIA 74 025 24 B0005 : Maître LE GUILLOU Anne-Sophie, notaire associée à DOUVAINE (74140), pour M. TACCHINI Roger et Mme GREBER Rita, lieu-dit : « Vignes du Veigeret », 553 route du Veigeret, zone Ud. Maison d'habitation et terrain. **Vente. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 28/03/2024.**

SECURITE

Néant

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Néant

FETES ET CEREMONIES

- Fête de la nature – 27 avril

L'installation des stands a été effectuée par les exposants et les services techniques.

Les 11 exposants ont présenté et animé des ateliers autour de la connaissance et du respect de l'environnement. Environ 30 personnes sont venues visionner le film vert, le plastique, un suicide collectif ?

Une très bonne ambiance s'est dégagée de cette après-midi. Néanmoins, la fête n'a pas réuni le nombre de visiteurs escompté.

Il est donc à envisager pour l'année prochaine, soit d'arrêter la fête de la nature, soit de la modifier en la regroupant avec une autre manifestation, par exemple.

- **Cérémonie du 8 mai**

La cérémonie du 8 mai se déroulera à 19h devant le Monument aux morts avec la participation du Conseil municipal, des anciens combattants, de la gendarmerie, des pompiers, de la fanfare d'Ambilly et des enfants de l'école. Monsieur le Sous-Préfet, Emmanuel Coquant ainsi que Madame la Députée, Anne-Cécile VIOLLAND seront également présents.

- **Commémoration des 80 ans du 21 mai 1944 – Dimanche 19 mai**

Une messe sera célébrée à 9h dans l'église de Ballaison. La cérémonie se déroulera devant la stèle à 11h et sera suivie d'un vin d'honneur en mairie.

Une réunion se tiendra le mercredi 8 mai avec les organisateurs de l'évènement, pour décider si le repas et l'exposition sont maintenus.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission ENVIRONNEMENT**

Plusieurs réunions avec Thonon Agglomération sont prévues au mois de mai :

- Le 27 mai, concernant la prévention des déchets,
- Le 30 mai concernant l'ambroisie.

Un retour sur ces deux réunions sera fait lors du prochain Conseil municipal.

- **Commission JEUNESSE ET ECOLES**

Néant

- **Commission INFORMATION ET COMMUNICATION**

L'info Ballaison sera distribuée le mercredi 22 mai prochain. Une information concernant le nettoyage du cimetière qui aura lieu le 15 juin prochain, sera insérée dans l'info Ballaison. Les inscriptions se feront en mairie.

L'Echo de la Colline paraîtra en août prochain, la date limite de retour des articles est fixée à la fin juin.

Un compte Instagram de la commune va être prochainement lancé.

- **Commission VOIRIE ET RÉSEAUX**

Concernant le nouvel éclairage de l'Eglise : une vidéo explicative des travaux a été réalisée. Elle sera prochainement publiée sur les différents modes de communication de la commune.

Pour compléter, un tableau ci-dessous présentent les gains de puissance entre la mise en valeur initiale et celle modernisée en LED :

	Nombre de projecteurs	Puissance
Mise en valeur initiale	38	5 250
Mise en valeur modernisée	48	552
Gain de puissance	89%	

Concernant la fin des travaux sur la RD20 : L'entreprise Colas s'est engagée à planifier un achèvement des travaux de génie civil Orange, d'ici la fin du mois de mai. Cet achèvement permettra une réception par l'opérateur Orange et la réalisation du rétablissement du câblage en souterrain d'ici cet été.

Pour les travaux d'Enedis, ils seront également mis en exploitation dans les prochains mois.

Concernant le contrôle des poteaux incendie : Une vérification est prévue du 13 au 16 mai prochain par l'entreprise Aquarem. Les poteaux seront mis en eau pour un test de pression et de débit.

Concernant les travaux de la RD225 : Le département va entamer des travaux sur la voirie RD225 – route du Crépy (secteur compris entre le chemin de la Caserne et Biolet ainsi qu'une partie sur la commune de Loisin). La route sera en alternat feu tricolore du 13 au 24 mai et du 27 mai au 7 juin. La route sera barrée du 21 au 24 mai.

- **Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT**

Néant

- **Commission ANIMATION ET CULTURE**

Néant

INTERCOMMUNALITE

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

- **Décès de Monsieur Roger VULLIEZ – Maire honoraire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du décès de Monsieur Roger VULLIEZ, Maire honoraire, survenu le 13 avril dernier. Une gerbe a été remise à la famille au nom de la mairie.

- **Rapport d'analyse de la qualité de l'eau**

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux Conseillers.

Une copie sera également affichée en mairie.

- **Tirage au sort des jurés d'assises**

Comme chaque année, il appartient à la commune d'élaborer la liste préparatoire des jurés d'assises. Cette liste est annuelle et doit être envoyée au greffe du tribunal judiciaire d'Annecy.

Le nombre de jurés à tirer au sort est établi par le préfet de la Haute-Savoie. Pour Ballaison, la liste préparatoire doit faire apparaître 3 personnes.

Les trois personnes tirées au sort seront averties par courrier.

- **Le devenir des bâtiments scolaires après la construction du nouveau groupe scolaire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après la construction du nouveau groupe scolaire, les bâtiments de l'école élémentaire et maternelle seront vides.

Il est demandé à l'ensemble des conseillers de réfléchir à ce que pourrait devenir ces deux bâtiments. Les propositions seront alors soumises aux habitants qui seront appelés à donner leur avis.

- **Elections européennes du 9 juin 2024**

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin prochain. Elles permettent d'élire leurs représentants au Parlement européen à Strasbourg.

Elles ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour 5 ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne.

Les partis ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Les inscriptions sur les listes électorales sont terminées, la date limite était fixée au 1^{er} mai pour l'inscription en ligne et au 3 mai pour l'inscription en mairie.

Le début de la campagne des candidats débute le 27 mai et se terminent le 7 juin.

Les personnes pouvant voter sont :

- Les citoyens ayant au moins 18 ans la veille du jour du scrutin,
- Les citoyens d'autre pays de l'UE, âgés d'au moins 18 ans et ayant le droit de vote dans leur Etat d'origine.

Dans les cas, les citoyens doivent être domiciliés dans la commune et inscrits sur les listes électorales de la commune en question.

En ce qui concerne les procurations :

- Un électeur qui souhaite établir une procuration peut se rendre sur le site www.maprocuration.gouv.fr pour y faire sa demande. A l'issue, un numéro de dossier lui sera fourni.
- Nouveauté : pour les seules élections européennes de juin prochain, l'étape de vérification au commissariat ou en gendarmerie n'est plus impérative. Si l'électeur peut justifier de son identité en ligne « à l'aide d'un moyen d'identification fiable et certifié », il est alors dispensé de se rendre au commissariat ou en gendarmerie. La procuration sera directement établie par le ministère de l'intérieur et transmise à la commune.

La commission de contrôle des listes électorales se réunira le jeudi 16 mai à 17h30.

QUESTIONS DIVERSES

Un élu s'interroge sur l'opportunité d'acheter le terrain jouxtant la mairie qui est actuellement en vente. La commune a demandé au Domaine, la valeur dudit terrain en début d'année.

Monsieur le Maire précise que pour le moment aucune décision n'a été prise, et que dans tous les cas, cet achat sera soumis au vote du Conseil municipal. Enfin, il rappelle que détenir du patrimoine non bâti permet de maîtriser ce qui peut être construit dessus.

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 4 juin 2024.

Clôture de la séance à 23h00

Le secrétaire de séance
Raymond TRAIN



Le Maire
Christophe SONGEON

